

1. [Accueil](#)

Energies renouvelables hydroélectricité

Renouvellement fil de l'eau avec tronçon court-circuité Incidences * Paramètres hydromorphologiques physico-chimiques

*La prévision d'impact est développée sur la base de la situation décrite dans le dossier de fin de concession et le cas échéant à partir des compléments apportés par les candidats L'objectif étant de réduire les impacts réversibles existants

[Tout déplier](#)

Prévisions d'impact

[Régime hydrologique](#)

INCIDENCES POSSIBLES

EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES

Incidences préexistantes :

- Diminution de la valeur des [étiages](#) et augmentation de la durée des étiages
- Réduction de la fréquence et de la durée des [crues](#) à effet morphogène (Voire absence de crues sous les grands ouvrages)
- Augmentation de l'amplitude des débits lors des événements hydrologiques importants

- Adoption d'un régime réservé ([débit minimal](#), crue morphogène, surverse)
- S'assurer de la fiabilité du [dispositif de restitution du débit minimal](#) associé le cas échéant à un dispositif de contrôle

Incidences liées au relèvement du débit minimal

:-

- Atténuation des valeurs d'étiage et diminution de leur durée

[Conditions et processus morphologiques](#)

INCIDENCES POSSIBLES

EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES

Incidences préexistantes :

- Dans le tronçon court-circuité, réduction de la surface mouillée par [type de faciès](#) et abaissement de la diversité des écoulements estimé à partir de l'évolution des paramètres morphodynamiques (hauteur, vitesse, substrat) pour les principaux faciès pouvant nécessiter le recours à des modèles prédictifs ([micro-habitats](#))
- Modification des faciès rapides en faciès lents dans le TCC
- Dans le TCC, augmentation du colmatage par dépôts de sédiments et/ou développement de dépôts biologiques

- Réadapter le débit minimal de façon à garantir en permanence les objectifs de libre circulation, d'alimentation et de reproduction des espèces présentes par l'utilisation des [méthodes hydrologiques et hydrauliques d'aide à la détermination de la valeur du débit minimal](#)
- Modulation du débit minimal permettant d'instaurer des débits saisonniers selon les modalités prévues par l'article L-214-18 du code de l'environnement. La modulation du débit minimal ne doit pas pénaliser le milieu aquatique comparé à un débit minimal constant

Incidences liées au relèvement du débit minimal :

- Augmentation de la surface mouillée par type de faciès et augmentation de la diversité des écoulements
- Atténuation du colmatage par dépôts de sédiments et/ou développement de dépôts biologiques

[Continuité du transport des sédiments](#)

INCIDENCES POSSIBLES

EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES

Incidences préexistantes :

- Piégeage plus ou moins important des sédiments dans la zone de remous du barrage avec transit partiel ou sélectif des sédiments à hauteur du barrage et de façon discontinue pouvant conduire à une modification des [caractéristiques granulométriques](#) du cours d'eau en aval
- Déséquilibre localisé du [transit sédimentaire](#) et apparition de phénomènes d'incision/érosion
- Apparition de dépôts alluvionnaires en aval immédiat
- Assurer des modalités de gestion (chasses ou vidange) en détaillant les caractéristiques de chasses (période, fréquence, durée, intensité...) de façon à assurer un transport suffisant des sédiments en lien avec les événements hydrologiques en veillant à préserver les fonctionnalités du milieu
- Adapter les organes de décharge à ces modalités de gestion (vannes de fond...)

Paramètres physico-chimiques

INCIDENCES POSSIBLES

EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES

Incidences préexistantes :

- Impact sur le régime thermique du tronçon court-circuité
- Limitation de la capacité auto-épuratrice dans le TCC par réduction du débit

Incidences liées au relèvement du débit minimal :

Le cas échéant, saisonnalité adaptée du débit minimal afin d'atténuer les risques de gel l'hiver ou les températures élevées l'été

- Atténuation des impacts sur le régime thermique dans le tronçon court-circuité
- Augmentation de la capacité auto-épuratrice dans le TCC

Cas des affluents

- Les incidences sur les affluents captés sont traitées prise d'eau par prise d'eau
- **En cas du captage d'un nouvel affluent**, se reporter aux fiches techniques relatives à la création d'un aménagement hydroélectrique (état initial, incidences et suivi)

Imprimer

[Télécharger](#)